

Installation de l'emulseur

13 Mai 1939
26 Mai 1939

Le conseil autorise M. le Maire, à traiter avec la société Siformaite des eaux pour l'installation de l'emulseur du puits artésien, dont le coût est de 33.063 fr 09.

Le crédit sera inscrit au budget additionnel, il sera compensé par la somme restant due par la société Siformaite sur les rédevances de la concession des Eaux.

Élargissement de la rue du Buisson

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le préfet de Seine et Oise, à la suite de la délibération du conseil municipal du 13 novembre 1938, le finançant en faveur de l'élargissement de la rue du Buisson par empiètement sur le domaine public du chemin de fer.

Le service de la voie ferrée a émis un avis favorable à cette réalisation, le terrain nécessaire à la création d'un encorbellement ou d'un mur de soutènement serait cédé à la commune, toutes les dépenses restant à la charge de cette dernière.

Le conseil renvoie à la commission des travaux l'étude du plan modificatif des alignements de la rue du Buisson.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le préfet de Seine et Oise au sujet du projet d'élargissement à 10 mètres avec déclassement et classement dans la voirie urbaine du chemin rural N° 24 de la commune d'Orsay, auquel font suite les chemins N° 63 et 64 de la commune de Palaiseau, qui doivent être soumis à une opération de même nature.

Par délibération du 6 Mars 1937, le conseil municipal d'Orsay a sollicité la déclaration d'utilité publique de ce projet.

M. le préfet demande que le dossier soit complété par la création des ressources nécessaires à l'acquisition des terrains et à l'exécution des travaux, en tenant compte des décret. loi du 12 Novembre 1935 et en examinant notamment si la réalisation du projet ne pourrait être échelonnée sur plusieurs exercices au moyen des seules ressources ordinaires du budget.

Le conseil renvoie ce dossier à l'étude de la commission des travaux.

Election d'un membre de la commission administrative de l'hôpital.

13 Mai 1939
20 Juin 1939

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de M. Magnier en date du 12 Mars 1939, lui adressant sa démission d'administrateur de l'hôpital et demande au conseil de bien vouloir lui désigner un remplaçant, en faisant part qu'il a reçu la candidature de M. Flusin, après discussion, M. Deschamps protège également sa candidature.

Le vote à bulletins secrets donne les résultats suivants :
M. Flusin, 12 voix, M. Deschamps, 4 voix, Bulletin blanc = 1,
M. Flusin est donc élu en remplacement de Monsieur Magnier.

Election d'un membre à la commission des fêtes

Monsieur Magnier demandant également la démission de membre de la commission des fêtes. M. le Maire demande à M. Deschamps s'il accepte de poser sa candidature, dans l'affirmative il est procédé au vote à main levée qui donne les résultats suivants: 14 pour, contre 1, abstentions 9.

M. Deschamps remplacera donc M. Magnier à la commission des fêtes.

Délégués à la société de gymnastique

Le conseil renouvelle à l'unanimité les fonctions de M. M. Leborgne, Nautes, Fourat, Hennegrave, Thulin, comme délégués du conseil municipal au conseil d'administration de la société de gymnastique et de sports de la ville d'Orsay.

Subvention à la délégation cantonale

Le conseil vote à l'unanimité une subvention de 125 fis à la délégation cantonale destinée à offrir à déjeuner aux examinateurs du certificat d'étude lors de cet examen à Palaiseau.

Affaire Angenard

M. le Maire donne lecture d'une copie de l'arrêt que vient de rendre le conseil d'état dans l'affaire Angenard, annulant l'arrêt du conseil de préfecture interdépartemental du 27 décembre 1936 et rejetant le recours de Mme Angenard contre la décision du Maire d'Orsay en date du 28 Mars 1936 refusant de la réintégrer dans ses fonctions de secrétaire adjointe.

Les dépenses exposées par la commune d'Orsay sont mises à la charge de la dame Angenard.

Denommation du CVO N° 3

Après en avoir délibéré, le conseil décide de donner le nom d'Avenue Edouard Valadier, au CVO N° 3, dont le service vicinal poursuit l'élargissement à 10 mètres.

Chauffage des Ecoles

M. le Maire informe l'assemblée que depuis 1935, il reçoit des plaintes continuelles au sujet du chauffage des classes et que de l'étude faite par un technicien, il ressort que la surface de chauffe est insuffisante.

Le conseil autorise M. le Maire à faire le nécessaire pour le renforcement des radiateurs existants. Ces travaux étant de première nécessité, un devis a été demandé à l'entrepreneur adjudicataire des travaux de chauffage.

Assistance aux vieillards

3 admissibles - 2 rejets.

Assistance aux femmes en couches

1 admission - 1 rejet

Assistance médicale gratuite

3 admissibles.

La séance est levée à 17 heures.

Handwritten signatures and names including: Magnier, Deschamps, Leborgne, Nautes, Fourat, Hennegrave, Thulin, Valadier, and others.

Envoyé le 12 Mars 1937
Reçu le 18 Mars 1937

Envoyé le 13 juillet 1937
Reçu le 19 juillet 1937

Réunion du 26 Juin 1939

Du Mardi 26 Juin 1939.

Convocation du conseil municipal en séance publique ordinaire pour le Mardi 26 Juin à 21 heures à la Mairie, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.
Le Maire

Le vingt six juin mil neuf cent trente neuf à 21^h, le conseil municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Decauville, Maire.

Étaient présents : M. Decauville Maire, Chartier, Leborgne, Oct-champs, adjoints, Blanchet, Leroux, Flusin, Lefevre, Delbès, Favre, Croc, Coustant, Hennegrave, Bouquin, Nautrez, Courtin, Boutoute Dupré.

Absents excusés : M. M. Magnier, Tourat, Lagdon.

Le Conseil choisit pour secrétaire M. Coustant, lequel donne lecture du procès verbal de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité.

Le conseil donne acte à M. le Maire de la correspondance dont il vient de donner lecture.

M. Daladier, président du Conseil, remercie les membres du conseil, par lettre du 15 Juin, de la décision de donner le nom d'Avenue Edouard Daladier au CVO N° 3.

M. Cormery, président de l'association syndicale autorisée Les Jardins d'Orsay, remercie le conseil municipal d'avoir fait poser les plaques des rues de son lotissement.

M. le Maire communique une lettre de M. Remeur, demandant à louer la partie de la prairie des Fleurs, située entre la Rue Mademoiselle et le Ruisseau, pour la cultiver. Le conseil estime qu'il y a lieu de faire étudier cette question par la commission d'agriculture.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de la Société Lyonnaise des Eaux, informant que les quittances seront majorées à partir du 1^{er} Mai, du montant de la base d'armement.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Rondon, sollicitant une subvention pour la caisse de secours Mutuels du Syndicat National des contribuables indirectes.

Le conseil décide d'en reporter l'étude lors de l'établissement du budget primitif de 1940.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Jubault

Correspondances

Demande de location prairie des Fleurs

Prix de l'eau - Base d'armement

Demande de subvention du syndicat national des contribuables indirectes

lettre Jubault

Envoyé le 28 juin 1939
Reçu le 1 juillet 1939

cantonnier Jubault, demandant de quitter son emploi au 1^{er} juillet pour raison de santé et d'âge.

Le conseil accepte et lui vote à l'unanimité une allocation de 200 frs par mois à partir du 1^{er} juillet à prendre à l'article 144 du budget primitif, pour pensions à la charge de la commune.

Remplacement de M. Jubault
Augmentation du traitement de M. Erussard

Le conseil autorise M. le Maire à nommer un cantonnier en remplacement de M. Jubault

Le conseil, vu le décret du 30 décembre 1939 relevant le plafond des cumuls à 25.000 frs, décide d'accorder au cantonnier Erussard, l'augmentation de traitement dont il n'avait pu bénéficier par suite de la limitation des cumuls à 18.000 frs.

Envoyé le 20 juin 1939
Reçu le 27 juillet 1939

M. Erussard étant titulaire d'une pension de 6.000^f, son traitement est fixé à 1.140 frs par mois avec effet du 1^{er} janvier 1939, soit un rappel de 140 frs par mois du 1^{er} janvier au 30 juin, à prendre au crédit ouvert au budget, article 75 pour salaires des cantonniers de la voirie urbaine

Remplacement de M. Magnier à la caisse des Ecoles

M. Magnier ayant donné sa démission de membre du comité de la Caisse des Ecoles,

M. Bauguin est désigné à l'unanimité pour le remplacer.

Compte de gestion du Receveur municipal de l'exercice 1938

M. le Receveur municipal donne lecture du compte de gestion de M. M. Lambertie et Jamati pour l'exercice 1938, qui s'établit ainsi :

Recettes	1.836.069 ^f 68
Dépenses	1.798.554 ^f 22
Excédent de Recettes	37.515 ^f 46

Le conseil approuve ces comptes à l'unanimité.

M. le Maire rend compte au conseil municipal des recettes effectuées pendant l'année 1938.

Après ce compte rendu M. le Maire se retire de la salle des séances.

Compte administratif de l'exercice 1938

Le conseil procède à la nomination d'un président conformément aux dispositions de l'article 52 de la loi du 5 avril 1884.

M. Leroux ayant obtenu la majorité des suffrages est élu président.

Envoyé le 20 juin 1939
Reçu le 19 juillet 1939

Le Conseil,
Vu les diverses ordonnances et instructions ministérielles sur la comptabilité des communes, et notamment celles des 24 avril 1854, 10 avril 1855, 20 juin 1859 et la loi du 5 avril 1884;
Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 1938

Et les autorisations supplémentaires qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés par M. le Maire, ordonnateur, le compte de l'administration de l'exercice 1938, accompagné du compte de gestion du receveur, ainsi que les états des restes à recouvrer et des restes à payer reportés sur 1939;

Procédant au règlement définitif du budget de 1938 profite de fixer ainsi qu'il suit les recettes et les dépenses dudit exercice, savoir.

Recettes.

Les recettes tant ordinaires, qu'extraordinaires de l'exercice 1938 évaluées par le budget à 1.866.431.71 ont dû s'élever d'après les titres définitifs des créances à recouvrer à la somme de 1.931.556.43

De laquelle somme il convient de déduire celle de : pour les restes à recouvrer qui seront portés en recette au prochain compte 95.486.75

De moyen de quoi la recette de 1938 demeure définitivement fixée à la somme de 1.836.069.68

Dépenses

Les dépenses créditées au budget de 1938, s'élèvent à 1.919.321.22

Il faut y joindre celles qui ont été l'objet de crédits supplémentaires accordés dans le cours de l'exercice 1.917.25

Total des dépenses présumées 2.092.238.47

De cette somme il faut déduire celle de : savoir,

Credits ou portions de crédits restés sans emploi comme excèdent le montant réel des dépenses 164.867.30 }
 Dépenses non payées au 31 Mars 1939 128.816.95 (293.684.25

De moyen des déductions ci-dessus, les dépenses de l'exercice 1938, sont définitivement fixées à 1.798.554.22

Les recettes étant de 1.836.069.68

Les dépenses de 1.798.554.22

Il reste par conséquent pour excédent définitif la somme de 37.515.46

laquelle somme sera portée au chapitre des recettes supplémentaires de l'exercice 1939.

Toutes les opérations de l'exercice 1938 sont déclarées définitivement closes et les crédits annulés.

La présente délibération sera jointe, comme pièce justificative au budget de 1939.

Comptes et budgets

du Bureau de Bienfaisance

Envoyé le 30 Juin 1939

Reçu le

Subvention à l'Yvette Sportive

Budget additionnel de 1939

Recettes

Envoyé le 30 Juin 1939
Reçu le

Dépenses

Le conseil approuve à l'unanimité, les comptes de gestion et comptes administratifs du Bureau de Bienfaisance pour l'exercice 1938 et le budget additionnel présenté par la commission administrative pour l'exercice 1939.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de l'Yvette Sportive demandant l'inscription au budget de la subvention, et propose de voter le budget additionnel tel qu'il est présenté, la subvention de l'Yvette Sportive serait inscrite au budget primitif de 1940.

Après discussion, cette proposition est adoptée par 9 voix contre 8 et 1 abstention.

M. le Maire présente le projet de budget additionnel de l'exercice 1939, qui est adopté à l'unanimité, et dont le détail suit :

Excédent de recettes exercice 1938	37.515.46
Reste à attribuer sur centimes communaux 1938	23.432.--
" " " pianos 1938	20.--
" " " chiens 1938	580.--
RESTES A RECOURRER - fonds commun vicinalité 1938	8.174.--
Attribution fonds commun vicinalité 1939	8.940.--
Location de propriétés communales	50.--
Redevance Société Lyonnaise des Eaux 1938	85.936.70
Ventes de gadoues du dépotoir	170.--
Frais de pompage Lorin	37.500.--
Solde subvention Etat pour avenue St-Laurent	12.000.--
" " " " Elextrification de Courtaboeuf	3.407.--
Reprise de la camionnette des pompiers	14.000.--
Indemnités au secrétariat administratif	1.000.--
Frais d'Etudes 1935	56.--
Frais d'hospitalisation	250.--
Service incendie Saclay	2.101.75
Part Lorin, bouches incendie	150.--
Service pompiers, transport aliéné	184.--
Service incendie diverses communes	120.--
Trop perçu, facture Simon	300.--
Service des pompiers	1.390.50
Retenues intérêt emprunt dépotoir	208.42
Solde attrib. fonds commun de combustible liquide en 1938	1.360.--
Divers remboursements	500.--
Fonds roulement maj. dép. chômage, avance 1939	5.250.--
Réalisation emprunt pour imprévision, Marché couvert	57.455.--
Du indemnité 401° R.A.D.C.A. réparation mur Ecole	935.--
TOTAL DES RECETTES	302.985.83

RESTES A PAYER - Travaux réparation Eglise	20.113.--
Facture émulseur puits artésien	53.063.--
Solde construction du Marché couvert	31.470.20
Solde travaux de l'avenue St-Laurent	27.000.--
Emprunt dépotoir 1937, obligations	990.--
1938, intérêts	595.--
obligations	1.000.--
COMPLEMENTS DE CREDITS - travaux sur chemins vicinaux	36.228.92
Traitement du receveur municipal	322.--
Chauffage des classes, Mairie, crèche	4.800.--
Augmentation de traitement du cantonnier Erussard	1.680.--
Mise à la retraite du cantonnier JUBAULT	1.200.--
Reversement des indemnités au secrétariat administratif	1.000.--
Renforcement des radiateurs dans les Ecoles	15.500.--
Habillement des cantonniers	2.000.--
Frais entretien motocyclette, essence, huile, assurance	1.000.--
Emploi emprunt pour paiement des indemnités marché couv.	57.455.--
Solde machine à éplucher les pommes de terre	3.000.--
Travaux supplémentaires assainissement av. St-Laurent	12.000.--
Achat d'un presse-purée pour la cantine scolaire	960.--
Indemnité à M. ROUSSEY	800.--
Indemnité à M. ROBIN	500.--
Reversement avance départ. fonds roulement chômage	5.250.--
A réserver pour les égouts de la rue Bossuet	25.000.--
Complément de crédit pour dépenses imprévues	58.71
TOTAL DES DEPENSES	302.985.83

Budget additionnel
du Service vicinal

Le Conseil,
Vu les propositions presentees par les ingenieurs du service vicinal pour l'etablissement des chapitres additionnels au budget de la commune en ce qui concerne les chemins vicinaux ordinaires,
Vu le budget approuve pour l'annee courante et les comptes rendus tant pour le Maire que pour le receveur municipal des recettes et des depenses de l'exercice precedent, comptes dont il resulte que le reliquat des ressources des chemins vicinaux ordinaires de cet exercice est de 19.114⁵.92

Envoye le 30
Requ le 30

Delibere
Le reliquat de l'exercice 1938 sera employe conformement aux indications de la colonne H des tableaux qui suivent:

Recettes

Excedent exercice precedent	19.114.92
Attribution fonds commun 1938	8.174.-
" " 1939	8.940.-
	<hr/>
	26.228.92

Depenses

C. N. N. 5, solde Benoit	1.130.74
Complement d'entretien	35.098.18

Le Conseil decide d'employer les plus values d'emprunt de l'exercice 1938 de la facon suivante:

Chauffage des ecoles	15.500.-
Achat d'un frette furee	960.-
Habillement des cantonniers	2.000.-
Indemnite a M. Rautelet	100
" a M. Robin	500.-

36.228.92

Emploi des plus
values d'emprunt

Envoye le 30 June 1939
Requ le

Chemin de la Butte
Sainte Catherine

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Maire de Villebon, demandant le detail des frais de revient des travaux effectues par la commune au Chemin rural N. 8 de la Butte Sainte Catherine, le montant a 27.860⁵.30.

Le conseil apres en avoir delibere,
Vu l'avis de la commission des chemins, estimant que les travaux peuvent etre values a 12.000 frs.

Considerant que lors du premier devis fourni, de 60.000 frs pour viabilite, bordures et caniveaux, la commune d'Orbay offrait une participation de 15.000 frs, soit le 1/4.

Decide d'offrir a la commune de Villebon, une participation de 3.000 frs.

Le Conseil, vu l'avis de la commission des travaux decide de faire la canalisation d'eau de la Rte de Chartres en bordure du lotissement "Le Val Leuz", sur la longueur necessaire a l'alimentation

Canalisation Rte de
Chartres

des propriétés riveraines soit 180 mètres environ et autorise M. le Maire à traiter avec la société Lyonnaise des Eaux.

Le Conseil accepte la participation la plus large possible du Syndicat libre du Val de la Seine, suivant la disponibilité de la caisse.

Le conseil fixe au 15 juillet la date de la distribution des prix et autorise M. le Maire à traiter avec la maison faisant le meilleur marché pour la fourniture des livres, le crédit étant prévu au budget de 1939.

Le conseil fixe au 22 juillet à 15 heures l'adjudication de la fourniture de 30 tonnes d'antracite français, et de 5.000 Kgs de Charbon, sur soumissions cachetées au mens offrant; et désigne M. M. Coustant et Bouteau pour assister M. le Maire.

Le conseil fixe au samedi 29 juillet à 15 heures l'adjudication sur soumissions cachetées sur prix forfaitaires des fournitures scolaires de l'année 1939-1940 et désigne M. M. Flu. sin et Bouteau pour assister M. le Maire.

Le conseil autorise M. le Maire à signer un avenant modifiant l'article 10 du règlement de la concession des eaux en faveur de l'association syndicale autorisée "Les jardins d'Orsay".

Le conseil autorise M. le Maire à traiter avec M. Benoist pour les travaux supplémentaires d'attainissement de l'avenue St Laurent, sous réserve que le mémoire sera soumis à la commission des travaux, le crédit étant prévu au budget additionnel.

Le conseil approuve l'augmentation du traitement du receveur, basé sur les opérations des années 1935-1936-1937, et fixé ainsi à 925 frs 50, le crédit complémentaire étant prévu au budget additionnel de 1939.

Le conseil, vu le dossier d'enquête pour la dissolution de l'association syndicale autorisée de la 1^{re} partie du Parc d'Orsay,

Considérant qu'aucune observation n'a été faite, Donne un avis favorable à cette opération.

M. le Maire dépose sur le bureau:

1^o Une décision de M. le préfet de Seine et Oise en date du 2 juin 1939 relative au classement dans la voirie urbaine de la commune des voies privées du lotissement "Le Coteau" avec fixation des alignements des dites voies.

2^o Un plan des voies à classer annexé à ladite décision,

Distribution des prix

Envoyé le 30 Juin 1939

Reçu le 1 juillet 1939

Adjudication de la fourniture de charbon

Envoyé le 30 Juin 1939

Reçu le 12 juillet 1939

Adjudication des fournitures scolaires

Envoyé le 30 Juin 1939

Reçu le 1 juillet 1939

Lotissement des jardins d'Orsay

Travaux d'attainissement de l'avenue St Laurent

Envoyé le 12 juillet 1939

Reçu le 11 juillet 1939

Augmentation du 1/10^e de Receveur

Envoyé le 30 Juin 1939

Reçu le 13 juillet 1939

Dissolution de l'association syndicale du Parc d'Orsay

1^{re} partie

Envoyé le 30 Juin 1939

Reçu le 12 juillet 1939

Classement dans la voirie urbaine des voies du lotissement "Le Coteau"

- 3° Un plan de situation
- 4° Un état parcellaire des surfaces à incorporer au domaine public.

5° Une convention entre l'association syndicale et la commune.
 Il fait connaître que pour être valable il est nécessaire que la décision du 2 Juin ait été régulièrement publiée.

Il invite tous les membres présents à prendre connaissance de ces documents.

Il fait donner lecture du certificat qu'il le propose de signer et de faire parvenir à l'administration.

Le Conseil délibère,

Vu les pièces énumérées ci-dessus de 1 à 5;

Declare à M. le Maire avoir reçu notification de la décision du 2 Juin 1939 de M. le préfet de Seine et Oise, du plan et autres pièces annexes à ladite décision,

Reconnait que les formalités de publication, affichage, dépôt de quinze jours ont été régulièrement faites.

Approuve le certificat dressé par le Maire.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 93^h 45.

[Signatures: Bouquet, Courty, Deschamps, Desbats, Bouquay, etc.]

Reunion du 14 Août 1939.

Du Jeudi 10 août 1939.

Convocation du Conseil Municipal en séance publique extra-ordinaire, pour le lundi 14 août à dix heures, à la Mairie, à l'effet d'y délibérer en application de l'article 47 de la loi du 5 avril 1884, sous la présidence de M. Chartier, premier adjoint au Maire.

[Signature: L'Adjoint Chartier]

Le quatorze août Mil neuf cent trente neuf à dix heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Chartier, premier adjoint au Maire.

Étaient présents: M. Chartier, Deschamps, adjoints, Leroux,

Reçu le 30 Juin 1939

69
Magnier, Lefèvre, Delbes, Tourat, Favre, Croc, Coustant, Duquin, Coustin, Boutoute, et Dupré

Absents excusés: M. Decausille, Maire; M. Blanchet, Hennegrave, Lagson et Vautrey.

Absents: M. Leborgne, adjoint; Musin

Le Conseil choisit pour secrétaire M. Coustant, lequel donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion qui est adoptée à l'unanimité avec quelques observations.

M. Leroux fait observer que le compte rendu de la séance précédente, remis à tous les membres du Conseil se trouve incomplet et demande qu'à l'avenir il en soit fait une copie plus détaillée.

M. Deschamps fait remarquer à son tour que M. le Maire s'est retiré de la séance, en priant M. Chartier, Leborgne et Deschamps, adjoints de le suivre, pour faire approuver son compte administratif 1888, et fait des réserves sur les chiffres du budget, étant donné, que la copie du procès-verbal ne donne pas un compte détaillé.

M. Chartier donne connaissance des lettres d'excuses de certains membres absents à la présente séance.

M. Magnier fait observer d'après les explications écrites de M. Hennegrave, sur les articles 47, 48 et 52 de la loi du 5 avril 1884, que Monsieur le Préfet de Seine et Oise est seul qualifié pour prendre la décision qui s'impose en la circonstance.

M. Deschamps se trouve d'accord avec M. Magnier sur ce qui concerne les critiques données ci-dessus, regrette l'absence de M. Blanchet, et demande de s'apposer à ce que la lettre de celui-ci figure dans le présent procès-verbal.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

M. Chartier donne connaissance de la lettre recommandée du 4 août 1889, adressée à M. le Maire demandant la convocation du Conseil Municipal en séance publique extraordinaire, conformément à l'article 47, de la loi du 5 avril 1884, convocation demandée par M. Deschamps, adjoint, Leroux, Magnier, Lefèvre, Tourat, Favre, Croc, Duquin, Vautrey, Coustin et Dupré, conseillers municipaux, pour le motif dont le libellé est le suivant:

« La majorité du Conseil Municipal, en présence de l'émotion causée dans la commune par une suite d'événements aboutissant à l'ouverture d'une enquête judiciaire sur la gestion de l'Hôpital d'Orsay, dont M. le Maire préside la Commission administrative;

« Considérant que ces événements et enquêtes sont susceptibles

de nuire à la bonne marche de l'administration municipale
et de jeter le discrédit sur une Assemblée qui doit rester au-dessus
de tout soupçon;

" Estime, pour ces motifs qu'il est urgent de réunir
le Conseil Municipal afin de délibérer sur la situation ainsi
créée. "

M. Deschamps demande que soit voté une motion
présentée par les membres ci-dessus mais M. Delbes fait re-
marquer qu'en ce qui concerne la gestion de l'Hôpital, l'enquête
menée par le Juge porte plainte contre X pour vol et recel, et
ne justifie pas les motifs suffisants pour que le Conseil ac-
cepte la motion présentée.

Sur la demande de M. Croc à M. Magnier, celui-
ci expose au Conseil les raisons pour lesquelles, il a été amené
à donner sa démission d'administrateur de l'Hôpital.

M. Magnier expose ses raisons, et présente ensuite la
motion suivante:

" Sur la demande de la majorité de ses membres, le
Conseil Municipal s'est réuni le quatorze août mil neuf cent
huit, à dix heures, conformément à l'article 44 de la loi
du 5 avril 1884 pour recevoir de M. le Maire toutes explications
concernant l'enquête administrative et comptable sur sa ges-
tion à l'Hôpital Archange et exercer sur lui son droit de con-
trôle en application de la loi;

" Les membres du Conseil Municipal regrettent que
M. le Maire n'ait pas estimé qu'il était de son devoir de venir
fournir à son Conseil les explications que réclament les circon-
stances et apprécient le degré de considération dans lequel ils sont tenus
par celui-ci.

" Toutefois, sans vouloir anticiper sur les conclusions
de l'enquête en cours et tout en faisant confiance à M. le Préfet
de Seine-et-Oise, pour prendre la décision qui s'impose, les mem-
bres du Conseil Municipal ont l'honneur d'attirer l'attention
de M. le Préfet sur l'utilité qu'il y aurait de prendre cette
décision le plus tôt possible, afin d'éviter une agitation in-
supportable aux intérêts de notre ville, M. le Maire s'étant attiré par
l'activité d'agissements tout à fait personnels, l'antipathie
de la population toute entière, et ne pouvant plus désormais
travailler au sein du Conseil, la majorité légale indispensable
à une bonne gestion des affaires communales. "

Après lecture de cette motion, M. Deschamps déclare
retirer sa motion et se rallier à celle de M. Magnier.

Motion de M. Magnier

Envoyé le 18 août 1889

Reçu le

62
La motion de M. Magnier mise aux voix par scrutin public, a été votée par M. M. Leroux, Magnier, Chartier, Fessier, Delbès, Fourat, Faure, Croc, Coussaint, Bouquien, Laine, Bouteau, Deschamps, Dupré.

Motion de M. Deschamps.

Envoyé le 18 août 1939

Reçu le 18 39

M. Deschamps demande, au Conseil, après les explications fournies par M. Magnier sur son rôle d'Administrateur à l'Hôpital, de lui voter des félicitations, et de considérer comme nul et non avenue le blâme qui lui avait été voté dans la séance du 27 Décembre 1936, et demande l'inscription de la motion suivante:

" Le Conseil, tenant compte des efforts fait par M. Magnier au sein de l'Hôpital - Archange, décide d'annuler le blâme qui lui avait été voté par le Conseil Municipal en date du 27 Décembre 1936 "

Cette motion a été adoptée à 13 voix, M. Magnier n'ayant pas voté.

Les débats étant épuisés, la séance est levée à 11 heures.

Leclerc
Chartier
Fessier
Magnier
Delbès
Fourat
Faure
Croc
Coussaint
Bouquien
Laine
Bouteau
Dupré

Le mardi 3 janvier 1940

Convocation du Conseil municipal en séance publique ordinaire pour le samedi 6 janvier à 21^h à la Mairie, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Le Maire

Réunion du 6 Janvier 1940

Le samedi six janvier mil neuf cent quarante à vingt et une heure, le conseil municipal s'est réuni à la Mairie d'Archange lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Leroux Maire.

Étaient présents - M. M. Leroux, Maire, Chartier, adjoint, Flessier, Lefevre, Fourat, Faure, Coussaint, Hermegrande, Bouquien, Nautrez, Bouteau, Dupré.

M. Delbès malade a donné sa délégation à M. Flessier.

Excusés - M. M. Blanchet et Coussin

Absents - M. M. Occauville, Leborgne, Magnier, Lagdon

Mobilites - M. M. Roc, Deschamps.

A l'ouverture de la seance M. Leroux presente a l'assemblee, ses meilleurs vœux ainsi qu'aux membres du conseil mobilites.

Il informe ses collegues qu'a la suite de la suspension de M. Decauville, il a ete appele le 21 decembre aupres du prefet qui lui a demande de le remplacer, mais que c'etait pour lui une charge tres grande et qu'il avait d'abord refuse. Devant l'instance de M. le prefet lui offrant son aide, M. Leroux a accepte.

M. Hennegrave demande a quelle date est paru au Journal officiel, le decret de suspension du Maire, signe le 4 decembre 1939.

M. Dupre felicite M. Leroux de la distinction que M. le prefet a su faire en le choisissant pour remplacer M. Decauville.

Le conseil choisit pour secretaire M. Coustant lequel donne lecture du proces-verbal de la precedente reunion qui est acceptee a l'unanimite.

M. le Maire donne lecture de la lettre de M. Velles donnant sa delegation a M. Flutin.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Levif, dormant sa demission de regisseur de la caisse des ecoles et de membre de la commission administrative de l'hospital, vu son depart proche, de la commune d'Orsay.

Un nouveau regisseur sera designe a une prochaine reunion du Comite de la Caisse des Ecoles.

Lecture est donnee d'une demande de la Societe Lyonnaise pour construction d'une canalisation de 25 m, pour amener l'eau a la propriete de M^{me} Ruault, hemin de la pacaterie.

Le conseil decide de faire etudier cette question par la commission des travaux.

Lecture est donnee d'une petition des bouchers demandant s'il serait possible d'obtenir une derogation a l'obligation de fermeture des bouchers et charcutiers le vendredi, jour du marche.

Le conseil transmet cette demande a M. le prefet avec avis favorable.

Lecture est donnee d'une lettre de la Societe Lyonnaise des Eaux indiquant que le groupe de pompage par emulsion compose d'un compresseur Ingersoll-Rand et d'un moteur electrique de la compagnie electro-mecanique, fonctionne d'une facon presque ininterrompue et satisfaisante depuis deux ans, mais qu'il paraît prudent de prévoir dès maintenant l'achat d'un moteur de secours, mettant l'installation à l'abri des conséquences d'une panne

Correspondances

lettre de M. Levif

Canalisation d'eau
Ruault

Demande de derogation au
jour de fermeture des bouchers

envoye le 9 Janvier 1940
reçu le

Installation d'un moteur
de secours au puits
urbain

Envoyé le 10 Nov 1939
Reçu le 7 dec 1939

La dépense à envisager serait de 4.140 frs environ.

Le Conseil est d'avis que cette dépense soit inscrite au budget additionnel.

M. le Maire fait part à l'assemblée qu'à l'occasion du passage du Tour de France cycliste dans la commune, la commission des fêtes était d'avis de prendre à la charge du budget des fêtes les frais de service d'ordre assuré par 6 gardiens de la police d'état, soit 248 frs.

Le Conseil est d'avis de rembourser ses frais à l'Octet, qui en a fait l'avance et vote un crédit de 248, à prendre à l'article 89 du Budget de 1939.

Le Conseil municipal, Vu la modicité des traitements des employés communaux, qui sont loin d'être en rapport avec le cout de la vie. Considérant qu'ils sont inférieurs à ceux indiqués dans l'échelle des traitements établie par la commission paritaire, le 10 février 1938 et que la commission de finances avait envisagé leur augmentation avec l'étude du budget additionnel de 1939, mais qu'elle n'a pu être réalisée par suite de l'insuffisance des crédits disponibles. Délibère, décide d'augmenter de 10 % l'ensemble des traitements du personnel communal à partir du 1 janvier 1940, ce qui établirait ainsi le nouveau barème des traitements pour chaque emploi. Les traitements des employés auxiliaires et de ceux existants avant l'établissement du statut du personnel communal seraient également augmentés de 10 %.

EMPLOI	1 ^{er} stage 1 an	7 ^o cl. 2 ans	6 ^o cl. 2 ans	5 ^o cl. 3 ans	4 ^o cl. 3 ans	3 ^o cl. 3 ans	2 ^o cl. 3 ans	1 ^o Cl. 3 ans	classe except.
secrétaire Mairie	17.424	18.840	20.280	21.720	23.100	24.540	25.980	27.420	28.800
empl. dactylogr.	8.700	9.480	10.320	11.100	11.880	12.660	13.440	14.280	15.060
chef cantonnier	13.860	16.640	15.420	16.200	17.040	17.820	18.600	19.380	21.180
cantonniers	12.300	12.900	13.560	14.160	14.810	15.420	16.080	16.680	17/340
concierge	11.080	11.700	12.360	13.020	13.620	14.280	14.880	15.540	16.140
femme de service	6.660	7.020	7.440	7.860	8.220	8.640	9.000	9.420	9.840
apparteur	14.460	15.120	15.720	16.380	16.980	17.640	18.240	18.900	19.560

Traitements des employés en fonctions avant le statut du personnel communal :

concierge 13.800.-- cantonnier auxiliaire : 12.840.--

chef cantonnier 15.060.-- femme de service 8.400.--

Traitement des employés auxiliaires :

Préposé au nettoyage : 11.220.-- soeur de la crèche : 3.960.--

Assistance d'hygiène : 5.820.-- gardien du cimetière 6.600.--

Le conseil vote les traitements des employés actuellement en service, comme suit :

emploi	trait. annuel,	mensuel,	ancien trait.
secrétaire de Mairie	20.280	1.690	1.536 - 6 ^o cl.
employée dactylographe	10.320	860	780 - 6 ^o cl.
Apparteur (7 ^o classe)	15.120	1.260	1.145
Cantonnier Janot (6 ^o cl.)	13.560	1.130	1.026
" Lacheny- Rouaud	12.900	1.075	985 (7 ^o cl.)
concierge	13.800	1.150	1.045
Préposé au nettoyage	11.220	935	850
Chef cantonnier	15.060	1.255	1.140
Cantonniers Georges-Breton	12.840	1.070	970
Femme de service	8.400	700	635
assistante d'hygiène	5.820	485	440
Gardien des cimetières	6.600	550	500
Soeur Angèle, crèche	3.960	330	300

Par suite de leur changement de classe, le conseil décide l'augmentation des employés suivants, d'après le règlement du personnel communal =

M. Nédelec, appariteur, à partir du 1^{er} juillet 1940 = 1.312⁵

M. Lacheny, cantonnier, à partir du 1^{er} juillet 1940 = 1.130.-

M. Rouaud, cantonnier, à partir du 1^{er} février 1940 = 1.130.-

en tenant compte de l'augmentation votée ci dessus.

passage du Tour de France
frais de police

Envoyé le 9 Janvier 1940
Reçu le 13 Janvier 1940

traitements du personnel
communal

Envoyé le 9
Reçu le

Augmentation résultant
du changement de classe

Envoyé le 9 Janvier 1940
Reçu le 19

traitement du cantonnier
du service vicinal

Envoyé le 9 Janvier 1940
Reçu le 13 Janvier 1940

Indemnité au personnel
mobilité

Envoyé le 9 Janvier 1940
Reçu le 13 Janvier 1940

Augmentations des alloca-
tions Richard et Jubault

Envoyé le 9 Janvier 1940
Reçu le 19 avril 1940

Paiement des allocations
familiales au personnel
mobilité

Envoyé le 9 Janvier 1940
Reçu le 13 Janvier 1940

Paiement des vacances de
M^{me} Baliston

Envoyé le 9 Janvier 1940
Reçu le 13 Janvier 1940

Paiement à M^e Pimon
d'honoraires carrières

Envoyé le 9 Janvier 1940
Reçu le 13 Janvier 1940

frai de représentation du
Maire

Envoyé le 9 Janvier 1940
Reçu le 13 Janvier 1940

Augmentation de la
subvention des sociétés

Budget primitif
de 1940

Envoyé le 9 Janvier 1940
Reçu le 13 Janvier 1940

Conformément à l'augmentation des salaires du personnel communal le conseil décide de porter à 110% le salaire mensuel du cantonnier du service vicinal, qui est actuellement de 970^f à partir du 1^{er} janvier 1940.

Le Conseil décide de verser 50% des traitements au personnel communal mobilité, et d'inscrire au budget un crédit spécial à cet effet, cette mesure ne s'appliquera pas au personnel mobilité en usine.

Le conseil décide de porter de 200 à 250^f par mois, la pension servie mensuellement à M. H. Richard et Jubault, anciens cantonniers communaux, à partir du 1^{er} janvier 1940, les crédits étant prévus au budget.

Le Conseil décide de continuer de verser au personnel mobilité les allocations familiales mensuelles, qui sont payées directement par la commune, en l'absence d'affiliation, cette mesure ne s'appliquera pas au personnel mobilité en usine et pouvant recevoir d'un autre côté des allocations.

Les événements actuels, n'ayant pas permis d'accorder à M^{me} Baliston, employée dactylographe, ses vacances annuelles, le conseil décide de lui régler 15 jours, soit 390^f, à prendre sur les fonds libres de l'exercice 1939.

Le Conseil décide d'inscrire au budget de 1940, un crédit de 9.600^f pour honoraires des années 1931 à 1939, suivant mémoire du 6 février 1939.

M. Flusin proteste contre l'inscription au budget d'une somme de 6.000 frs pour frais de représentation du Maire, M. Decauville, maire suspendu, ayant fait part auparavant de son intention de ne pas les renouveler étant donné les événements actuels, et ~~M. Seroux ayant toujours voté contre~~ M. Flusin dit que M. Seroux a toujours voté contre.

M. Seroux dit qu'il n'a pas voté contre ces frais, mais contre l'augmentation du crédit.

Le Conseil vote par 11 voix contre 2, la somme de 6.000 francs.

Le Conseil décide d'envisager au budget additionnel, l'augmentation des subventions des sociétés suivantes :

- Secours mutuels - 2.000.
- St^e de Gymnastique 2.000
- Yvette Sportive 1.500

Après discussion, le conseil vote à l'unanimité le budget primitif de 1940, présenté par M. le Maire, et duquel seront simplement déduites les sommes prévues pour fonds de roulement des majorations départementales avec secours de chômage, suivant instructions préfectorales du 30 décembre 1939.

RECETTES

	recettes en 1938	prévision en 1940
5 cent. ordinaires sur la contribution foncière et mobilière	3.915	4.000
8 cent. sur la contribution des patentes	1.493.--	1.514
10 " pour traitement du garde champêtre		9.800
365 " insuffisance de revenus	386.862.--	361.300
3 " spéciaux pour taxe locale de sécurité		3.000
5 " spéciaux pour chemins vicinaux	4.848.--	4.840
3 " spéciaux pour chemins vicinaux	2.909.--	2.904
II " pour chemins ruraux		10.000
4 " emprunt de 60.000, place publique ..	3.878.--	4.225
13 " " 150.000, dépotoir	9.696.--	13.350
50 " " 800.000, Eau	52.357.--	48.500
4 " " 65.000, Rue Boursier	3.878.--	4.000
45 " " 750.000, Ecoles	49.449.--	45.400
15 " " 221.975, logements	14.544.--	13.410
75 " " 1.350.000 Eau	77.566.--	73.000
I " " 2.800 Sallemouille	970.--	188
35 " " 600.000 Marché couvert et av. Saint-Laurent	28.118.--	39.030
4 " " 60.000 Ecoles provisoires	1.939.--	3.882
II " " 88.174 Assistance	12.605.--	11.980
Taxe d'habitation d'après la valeur locative	89.903	90.000
Taxe sur les instruments de musique à clavier	2.160	2.000
Taxe sur les chiens	12.000	12.000
Taxe vicinale	70.614	81.026
Droits d'expédition des actes de l'Etat civil	266.25	300
Droits des légalisations		1.800
Part de la commune, concessions du cimetière	20.799.90	20.000
Produit du caveau provisoire		200
Droits de visite sur les viandes	5.432.70	8.100
Usage du dépotoir et vente des gadoues	1.090.--	1.000
Intérêts des fonds placés au trésor	666.40	1.000
Produit des rentes sur l'Etat	7.482.58	7.500
Produit des rentes sur particuliers	449.10	450
Loyer des propriétés communales	1.252.--	1.000
Location du Bureau de la Perception	800.--	800
Excédent du revenu de l'hospice	2.396.48	2.396
Produit de la concession de l'eau	63.364.50	70.000
Redevance Sud-Lumière	10.428.10	10.000
Pompes funèbres	7.167.90	7.000
Redevance du concessionnaire du marché	125.400.--	125.400
Produit de la Crèche	2.136.--	2.000
Fonds commun sur le chiffre d'affaires	22.546.49	22.000
" contributions indirectes	31.934.65	30.000
" des étrangers	571.32	500
" combustibles liquides	12.240.--	12.000
Compensation pour perte résultant de la suppression du droit proportionnel des patentes	11.400	10.000
Bonification de l'emprunt de 600.000		11.065
Droits revenant à la commune en matière de permis de chasse	2.000	2.000
Service des pompiers	999	1.000
Remboursement de frais d'étude	10.525.--	8.000
Redevance Lorin pour chemin rural N° 15	8.683.--	8.683
Redevance Lorin, consommation eau	179.78	360
Indemnités des associations syndicales pour secrétariat administratif	1.000.--	1.000
Subvention de l'état pour service d'intérêt national		29.850
Subvention de l'Etat et du département pour chômage	146.272.73	30.000
" du département, majorations départem.		22.000
Subvention des communes, frais audiences foraines	350.--	350
Remboursement par commune de Bures, éclairage Bures-Orsay	860.--	860
Avance du département, fonds roulement chômage	10.000.--	10.000
" " majorations départementales	8.500.--	8.500
TOTAL DES RECETTES		<u>1.327.163</u> <u>1.346.203</u>

DEPENSES

	en 1938	en 1940
Traitement du secrétaire	16.516.80	19.500
Traitement de l'employée dactylographe	8.755.20	10.500
Allocations familiales des employés communaux	10.663.20	12.500
Assurances sociales	11.027.60	4.000